

DECLARATION SUR L'HONNEUR – ENGAGEMENT DU PRESTATAIRE A RESPECTER LES PRINCIPES ET LA DEONTOLOGIE DE LA PCRH

(Annexe C)

Dans le cadre de ce dispositif, afin de préserver les intérêts de l'entreprise et de prendre en compte les intérêts de toutes les parties-prenantes, **le prestataire** :

Compétences, Connaissances, Moyens

- **Reconnait** détenir les compétences nécessaires à la réalisation de la prestation dans des conditions de qualité que l'entreprise cliente est légitimement en droit d'attendre,
- **Engage** les moyens matériels et les moyens humains nécessaires à la bonne réalisation de la prestation.

Posture et méthodologie

- **Adopte** une approche intégrée des différents enjeux de l'entreprise concernant son développement économique, l'emploi, l'organisation du travail et les conditions de travail en fonction de ses besoins et de sa taille,
- **Fait connaître** ses méthodes de travail au début de l'intervention et à l'ensemble des parties-prenantes de la démarche,
- **Met en œuvre** une démarche associant l'ensemble des acteurs de l'entreprise (direction, représentants du personnel, encadrement et salariés) dans le cadre de sa mission en fonction des responsabilités de chacun et dans le respect des clauses de confidentialité prévues par l'entreprise,
- **Adopte** une posture et d'appui à l'ensemble des acteurs de l'entreprise. L'intervention doit garantir l'écoute de tous les acteurs et l'analyse de leurs enjeux,
- **Réalise** une intervention ne se résumant pas à une étude de faisabilité ou à un diagnostic,
- **Fait preuve** de pédagogie pour expliquer les recommandations qu'il formule ;
- **Réalise** une intervention qui permet la construction de solutions concrètes et d'un plan d'actions adapté aux besoins de l'entreprise et à sa taille,
- **Accompagne** le cas échéant l'entreprise dans la mise en œuvre de ce plan d'action.

Intégrité et indépendance

- **Orienté** l'entreprise vers d'autres dispositifs lorsque cela est nécessaire,

- **Adopte** une démarche reposant sur une posture de neutralité et d'indépendance vis-à-vis des parties-prenantes de l'entreprise,
- **Se conforme** à un principe de confidentialité à propos des informations dont il a connaissance au cours de sa mission.

Impact territorial sur la dynamique de l'emploi et relations avec les services de l'Etat

- **Participe** aux réunions de suivi et aux évaluations de la mise en œuvre de la PCRH organisées par la DREETS.

Je soussigné

(nom, prénom
et qualité)

représentant de

(dénomination
sociale)

sis

(adresse)

- déclare connaître et m'engager à respecter les dispositions de l'instruction N° DGEFP/MADEC/2022/208 du 15 septembre 2022 relative à la prestation « conseil en ressources humaines » pour les très petites entreprises (TPE) et les petites et moyennes entreprises (PME),
- déclare m'engager à respecter les principes et la déontologie attendus dans la mise en œuvre du dispositif « PCRH » et rappelés ci-dessus,

pour moi-même et les consultants de mon cabinet amenés à déployer des PCRH.

Fait à

Le

Signature